



Face au RN, les fonctionnaires garants de l'intérêt général

Services publics Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et la perspective d'un haut score de l'extrême droite aux législatives, des agents affirment « avoir la boule au ventre ». Ils redoutent de devoir appliquer des politiques dont les principes sont contraires à la vocation universelle de leur mission.

Auditionnés le 6 juin à l'Assemblée nationale, les représentants du collectif de fonctionnaires Le Lierre ne semblaient pas s'attendre à tomber dans un guet-apens. La souveraineté alimentaire de la France, sujet somme toute consensuel, censé être au centre des échanges de cette commission d'enquête convoquée par le Rassemblement national (RN), est rapidement passée à la trappe, sous la mitraille des questions des élus d'extrême droite. Le député RN Jean-Philippe Tanguy s'est ainsi montré davantage préoccupé par leur adhésion à ce réseau engagé pour la transformation écologique que par le thème à l'ordre du jour. Au point de lâcher ces mots lourds de menaces : « Je suis à titre personnel opposé à toute association impliquant des fonctionnaires. »

La séance, encore visible sur le site de l'Assemblée nationale, a eu lieu trois jours avant la dissolution, promulguée par Emmanuel Macron, de la chambre basse, dans le sillage des élections européennes. Le malaise qui a pu saisir ces fonctionnaires entre les murs du Palais Bourbon prend aujourd'hui une dimension autrement plus vertigineuse, alors que le parti de

Jordan Bardella figure en tête des intentions de vote avant les élections législatives anticipées. Si un engagement « pour l'écologie et la justice sociale », accompli dans le strict respect de leur devoir de réserve – c'est-à-dire conformément à l'article L.111-1 du Code général de la fonction publique, garantissant aux fonctionnaires une « liberté d'opinion » –, est la cible d'attaques par des députés RN, qu'en sera-t-il si ces derniers arrivent en tête, le 7 juillet ?

« Que faire si on nous demande de mettre en œuvre des lois qui excluent ? »

Sans nier la progression du vote d'extrême droite dans leurs rangs, de nombreux fonctionnaires témoignent, depuis l'annonce de cette dissolution, être anxieux. « L'autocensure, déjà prégnante parmi les agents, exploserait avec une arrivée du RN au pouvoir. Ces premiers assauts sur les associations de fonctionnaires sont les signes avant-coureurs d'une situation extrêmement inquiétante, qui se traduirait par un bâillonnement des opinions », analyse Lucie Castets. La co-porte-parole du collectif

Nos services publics s'interroge : « Que faire si on nous demande de mettre en œuvre des lois qui excluent, qui trient nos concitoyens ? » C'est bien la question que se posent nombre d'agents. Point de fixation de cette sourde inquiétude : la préférence nationale, qui, dans le fonds de commerce xénophobe du parti d'extrême droite, demeure une constante.

« Un service public qui "préfererait les Français" irait à l'encontre de sa vocation : tenir ensemble toute la société », précise Arnaud Bontemps, fondateur et également porte-parole de Nos services publics, pour qui l'appréhension de ces fonctionnaires repose sur le sentiment d'avoir aujourd'hui affaire à la perspective d'« un changement radical de projet qui irait à l'encontre des principes d'universalité sur lesquels reposent leurs missions ».

Tous, à des degrés divers, seraient confrontés aux manifestations très concrètes de mesures en rupture avec ces principes. Et le fonctionnaire de citer le cas d'enseignants dont des élèves, issus de familles privées de droits sociaux, arriveraient en classe sans avoir

mangé à leur faim. Ou encore le cas de médecins hospitaliers confrontés à l'interdiction de soigner des patients à qui aurait été refusée une couverture médicale. « Ce n'est dès lors plus du tout le même travail », pointe le porte-parole de Nos services publics.

« On craint la remise en cause de notre impartialité et de notre indépendance »

Les échanges sur les réseaux sociaux donnent un aperçu de cette inquiétude. « Je n'aimerais pas être fonctionnaire : policier, gendarme, douanier, magistrat, si le RN arrive au pouvoir », a ainsi posté l'avocate Marie Fernet, sur son compte X, peu après l'annonce de la dissolution, suscitant une vague de réactions. « À qui le dis-tu ? Rien que sous Sarkozy, en école d'art, je me souviens de la préfecture venue demander aux profs de donner la liste des étudiants étrangers qui ne venaient pas assez assidûment en cours », a rappelé un enseignant, tandis qu'une de ses collègues, professeure dans un lycée, affirme avoir « la boule au ventre », et commencé « à se plonger dans les textes de la fonction publique pour savoir à quoi se raccrocher ».

Chez les agents des douanes, l'heure est aussi à l'appréhension. « Ce que l'on craint le plus, c'est la remise en cause de nos principes d'impartialité et d'indépendance », explique Manuela Dona, secrétaire générale de la CGT des douanes, qui pointe un glissement déjà à l'œuvre dans les exigences imposées par leur ministère. « On est passés d'une administration de contrôle de la marchandise aux frontières à celle d'un contrôle accru des personnes. Cette dérive inquiétante prendrait des proportions incontrôlables avec un gouvernement d'extrême droite », anticipe la syndicaliste.

Luc Rouban, sociologue de la fonction publique et chercheur à Sciences-Po, rappelle toutefois qu'une digue solide existe : le Conseil constitutionnel. Car, « en l'état, les mesures liées à la préférence nationale ne sont pas applicables en raison de leur inconstitutionnalité ». Sauf à décréter une révision de la Loi fondamentale par voie de référendum, un projet caressé de longue date par le Rassemblement national, mais qui ne pourrait être mis à exécution qu'à condition d'accéder à la présidence de la République. Cependant, chez certains, le sentiment d'un saut dans l'inconnu domine et impose la nécessité de réaffirmer

« le principe de responsabilité ». Défini dans le Code de la fonction publique, il dote le fonctionnaire d'un rôle de citoyen, garant de l'intérêt général, « responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées ». Comme l'affirme Arnaud Bontemps, « l'agent ne peut être considéré comme un simple rouage impersonnel d'une machine administrative » qui appliquerait des mesures sans les discuter.

C'est en vertu de cette conception citoyenne du fonctionnaire que des voix, dans le domaine de la justice, de l'école, de l'enseignement supérieur, ont commencé à s'élever : « Nous n'obéirons pas. » Une pétition lancée par plusieurs centaines de cadres de l'éducation nationale circule ainsi depuis le 14 juin. Ces derniers y décrètent leur refus de devenir, en cas de victoire du RN, les exécuteurs de « mesures qui contreviendraient aux valeurs de la République (...) qui fondent nos métiers et justifient nos engagements ». Constituant ainsi par leur déontologie les fondations d'une seconde digue, bien plus puissante. ■

par Hayet Kechit

